



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

CONFÉRENCE DE PRESSE

L'offensive du logement abordable et durable est lancée

20.05.2021



Communiqué de presse

L'offensive du logement abordable et durable est lancée

En date du 20 mai 2020, le ministre du Logement Henri Kox a présenté le premier rapport du Fonds spécial de soutien au développement du logement. En 2020, le gouvernement a participé avec presque 100 millions d'euro à la réalisation de logements abordables au Luxembourg. Cet effort va prévisiblement être doublé au cours des 5 prochaines années afin d'assurer la création de plus de 4.000 logements abordables d'ici 2025.

Les chiffres clés du rapport du Fonds spécial donnent une vue d'ensemble du nombre de projets de logements subventionnés en cours de réalisation ou en planification, ainsi que les montants engagés et les budgets en perspective.

1. Plus de transparence et de prévisibilité

Depuis le 1er avril 2020, le Fonds spécial de soutien au développement du logement est opérationnel et permet une plus grande transparence des investissements publics dans le développement du logement abordable au Luxembourg. Dorénavant, la Chambre des Députés et le public peuvent connaître le détail des investissements publics dépensés à travers les Aides à la pierre accordées aux projets de logements abordables réalisés par les promoteurs publics et privés à vocation sociale.

Le rapport annuel du Fonds spécial présente également l'évolution des différents projets, dont notamment les grands projets d'envergure tels que Elmen à Kehlen, Wunne mat der Wooltz à Wiltz et Neischmelz à Dudelange, projets qui sont réalisés par les grands promoteurs publics SNHBM et Fonds du Logement. Finalement la mise en perspective des projets de moyenne envergure permet de dresser un tableau prévisionnel de l'évolution future du parc de logements locatifs et en vente emphytéotique en main publique.

2. L'offensive du logement abordable et durable

Au 31 décembre 2020, l'inventaire du Fonds comprenait 300 projets, représentant plus de 3.125 logements en cours de réalisation, pour un volume financier total de 514 millions d'euros. En 2020, le Fonds a dépensé 96 millions d'euros. Au vu des nombreux projets d'envergure qui seront entamés dans les mois et années à venir, l'activité du Fonds spécial s'accroîtra de façon significative. En effet, le montant des dépenses annuelles du Fonds devrait doubler d'ici 4 à 5 ans. En outre, il est estimé que jusqu'en 2025 de nouvelles conventions avec les promoteurs seront signées pour 8.200 logements supplémentaires.

Afin de garantir une gestion efficace et responsable des montants engagés, le ministère du Logement a introduit deux nouveaux instruments. Le **cahier des charges** pour la création de logements subventionnés



introduit des recommandations **en matière d'urbanisation, d'architecture et d'économicité, ainsi que** des plafonds de coûts subventionnables. Ce cahier des charges est consultable sur www.logement.lu. En outre, une **Commission d'analyse critique des Aides à la pierre** (CAAP) a été mise en place au niveau du ministère afin de mieux conseiller les promoteurs pour se conformer au cahier des charges. Cette Commission évalue également les projets de logements soumis à une demande de participation étatique et avise le Ministre à cet égard.

3. Le droit au logement, une mission nationale

53% des logements réalisés en 2020 étaient destinés à la location, contre 47% à la vente. Le gouvernement s'est fait une priorité d'augmenter considérablement dans les années à venir l'offre en logements publics abordables locatifs.

Actuellement, près de 70% des logements abordables dans l'inventaire du Fonds spécial sont réalisés par les deux promoteurs publics, la SNHBM et le Fonds du Logement. Les 300 projets actuellement en cours de réalisation se situent dans 59 communes.

Afin de dynamiser l'offre et mobiliser les communes qui n'ont pas encore développé ce type de logements sur leur territoire, deux nouveaux outils s'ajouteront à l'avenir au Fonds spécial et amèneront un changement notable. Avec le Pacte logement 2.0, les communes seront mieux conseillées et aidées dans la création de logements abordables. Et avec le nouvel article 29bis de la loi sur l'aménagement communal, pour chaque plan d'aménagement particulier, dans chaque commune, entre 10% et 30% des surfaces constructibles destinées au logement seront cédées à la main publique en vue d'y réaliser des logements supplémentaires.

« Le Fonds spécial est l'instrument financier qui accompagnera le changement systémique nécessaire, et déjà entamé, vers la réalisation du droit au logement pour toutes et tous. Ce changement est impératif pour donner une perspective au nombre croissant de ménages à la recherche d'un logement payable. C'est le garant de la cohésion sociale du pays », a souligné le ministre du Logement Henri Kox, lors de la conférence de presse.



1

Table des matières



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- 1. Chiffres-clés**
- 2. L'inventaire du Fonds spécial au 31 décembre 2020**
 - 2.1 Le Fonds spécial en 2020
 - 2.2 Analyse de l'inventaire du Fonds spécial
 - 2.3 Empreinte géographique
 - 2.4 Rapport financier du Fonds spécial
- 3. Les projets d'envergure et les perspectives**
 - 3.1 Récapitulatif des projets de grande envergure
 - 3.2 Répartition géographique
 - 3.3 Evolution budgétaire des Aides à la pierre
- 4. Zoom sur les Projets de Grande Envergure**

2

2



Partie 1 : Chiffres-clés



3

1. Le Fonds spécial en un coup d'oeil



3.125
logements
conventionnés
au 31.12.20

**514
Mio
d'€**

Encours total
du Fonds spécial



838

logements
supplémentaires
conventionnés
en 2020



**205
Mio
d'€**

d'Aides à la pierre
accordées en 2020

**96
Mio
d'€**

de participations
étatiques versées
en 2020



47 %
de logements
destinés
à la vente
emphytéotique

+



53 %

de logements
à la location
abordable



2/3

2 logements sur 3
sont réalisés par la
SNHBM et le Fonds
du Logement



59

Les logements
se situent dans
59 communes



94 %

de nouvelles
constructions



6 %

de rénovations
de logements

4



Partie 2 : L'inventaire du Fonds spécial au 31 décembre 2020



5

2.1 Le Fonds spécial en 2020



- Le Fonds spécial rassemble les projets de logements abordables qui sont actuellement en cours et pour lesquels une convention a été établie



- Ne sont pas compris dans le Fonds spécial :

- Les projets déjà clôturés pour lesquels l'Etat a déjà versé l'intégralité de la subvention accordée
- Les projets futurs, en planification dont les modalités n'ont pas encore été définies à travers une convention

6

2.1 Cahier des charges et Commission d'analyse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

➤ Accompagner le développement rationnel des Projets

1. Le cahier des charges

- Définition des critères de qualité
- Introduction des plafonds de coûts subventionnables

2. Commission d'analyse critique des Aides à la pierre (CAAP) - MLOG

- Conseille les promoteurs sociaux pour se conformer au cahier des charges
- Évalue les projets de logements soumis à une demande de participation financière

7

7

2.1 Evolution du Fonds spécial en 2020

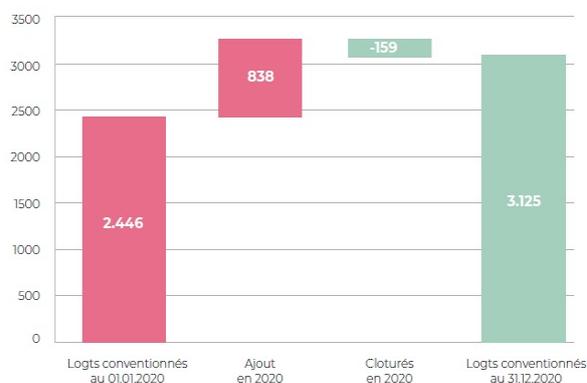


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Nombre de **projets** conventionnés
au 31/12/2020 : 300 projets



Nombre de **logements** conventionnés
au 31/12/2020 : 3.125 logements (hors
chambres pour étudiants)



8

2.2 Analyse de l'inventaire du Fonds spécial



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



L'Etat supporte les promoteurs publics dans la réalisation de 300 projets, totalisant plus de 3.100 logements. 1.657 de ces logements sont destinés à la location abordable.

9

9

2.2 Analyse de l'inventaire du Fonds spécial

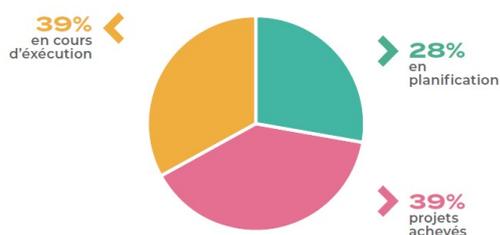


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

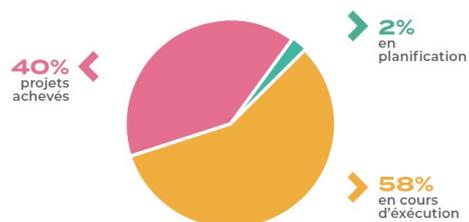
Au 31 décembre 2020 :

- **40 % des logements** et 39% des projets sont **achevés**.
Ils figurent encore dans le Fonds spécial jusqu'à la réception du décompte financier final de la part du promoteur social.
- **58% des logements** et 39% des projets étaient **en cours d'exécution**.
Ces logements seront disponibles à des fins d'habitation dans les années à venir
- **2% des logements** et 28% des projets sont en phase de **planification** et vont prochainement passer en phase d'exécution.

Projets subventionnés selon État
d'avancement (en %)



Logements subventionnés selon État
d'avancement (en %)



10

10

2.2 Analyse de l'inventaire du Fonds spécial



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Les deux promoteurs publics, la SNHBM et le Fonds du Logement réalisent près de 70 % des logements, également en venant en appui aux communes qui sont ainsi accompagnées par les spécialistes du logement abordable forts de plus de 140 années d'expérience.

Type de promoteur	Logements conventionnés au 31.12.2020	En %	Projets conventionnés au 31.12.2020	Taille moyenne des projets
SNHBM	1.232	39,4 %	36	34
Fonds du Logement	899	28,8 %	109	8
Communes	726	23,2 %	118	6
Asbl et fondations	263	8,4 %	28	9
Promoteurs privés	5	0,2 %	1	5
Sous-total	3.125	100 %	292	10
Acquisition de terrains par l'État			8	
Total	3.125		300	

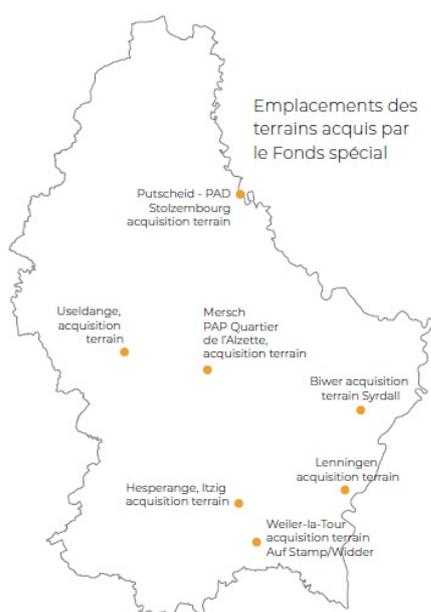
11

11

2.2 Acquisition de terrains par le Fonds spécial



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



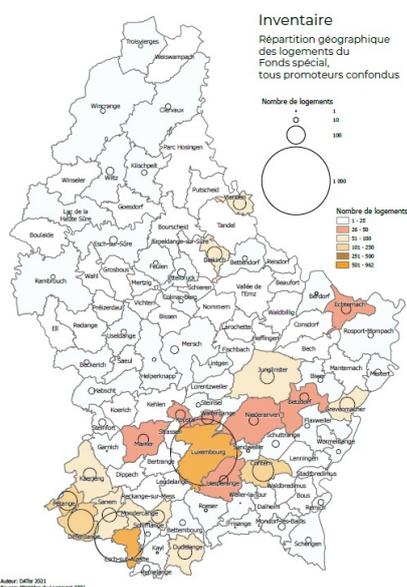
Le Fonds spécial permet à l'Etat luxembourgeois d'acquérir en main propre des terrains en vue de la création de logements abordables

- A travers le Fonds spécial, l'Etat a contribué à hauteur de 28 millions d'euros à l'acquisition de terrains d'une surface de plus de 1.300 ares et avec un potentiel estimé de 400 logements

12

12

2.3 Empreinte géographique



Observations:

- Concentration autour des régions les plus peuplées du pays, c'est-à-dire la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette
- Autres principaux pôles : communes de Pétange, Differdange et Contern.

13

13

2.4 Rapport financier du Fonds spécial



Catégorie de promoteur	Montant total des participations étatiques engagées pour les projets répertoriés					Paiements effectués				Montants libérés suite à la clôture du projet	Montants de la participation à verser
	Situation au 31.12.2019	Ajouté en 2020	Clôturé en 2020	Situation au 31.12.2020	En %	Avant 31.12.2019	Effectué en 2020	Clôturé en 2020	Situation 31.12.2020	Libéré	Total
SNHBM	108	81	-33	156	30%	88	30	-32	86	-2	68
Fonds du logement	154	27	-34	147	29%	100	16	-32	84	-1	62
Communes	111	29	-29	111	22%	76	16	-29	63	0	48
Asbl / fondation	33	47	-18	62	12%	22	23	-18	27	-1	34
Promoteurs privés	26	0	0	26	5%	6	2	0	8	0	18
Etat	12	21	-21	12	2%	12	9	-20	1	0	11
Total	444	205	-135	514	100%	304	96	-131	269	-4	241

Montants en millions d'EUR

14

14

2.4 Rapport financier du Fonds spécial

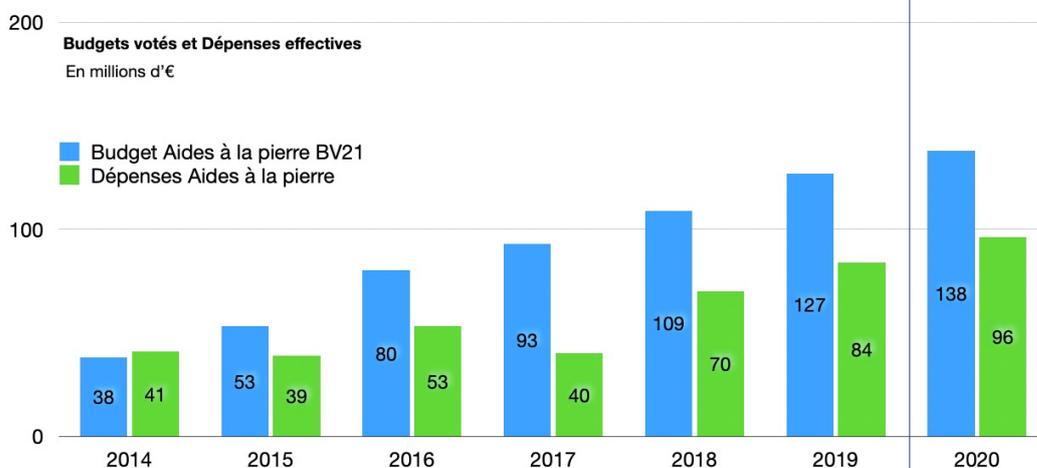


- Volume financier total des participations étatiques au 31 décembre 2020 : 514 mio EUR d'euros pour 300 projets.
- Courant de l'année 2020, signature de conventions pour 206 mio EUR
- Projets d'une valeur de 135 mio EUR retirés du Fonds spécial suite à leur clôture sur base d'un décompte financier final
- Au niveau du **type de promoteur**, la SNHBM et le Fonds du Logement représentent chacun 30% des montants engagés. Les communes représentent 22% des montants.
- Au niveau des **affectations**, 65% des engagements sont attribués à la réalisation de logements locatifs classiques et 11% pour la réalisation de logements abordables destinés à la vente.
- Au niveau du **type de conventions**, la plus grande partie des montants engagés (78%) concernent la réalisation de nouvelles constructions

15

15

3.3 Budgets votés et dépenses effectives des Aides à la pierre



16

16

Logements locatifs publics par Communes



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commune	Population au 1 janvier 2021	Logements locatifs en propriété communale ¹⁾	Logements locatifs du Fonds du Logement	Logements locatifs de la SNHBM	Total des Logements	Logements abordables par 100 habitants ²⁾
Grevenmacher	4.981	16	54	12	82	1,65
Rumelange	5.613	30	56		86	1,53
Esch-sur-Alzette	36.228	260	251	24	535	1,48
Schifflange	11.291	92	62		154	1,36
Diekirch	7.047	44	17	20	81	1,15
Differdange	27.869	2	310		312	1,12
Luxembourg	124.509	513	574	208	1.295	1,04
...						
Sommes	634.730	1.295	2.003	314	3.612	0,57

Voir Annexe 7.5 du Rapport

1. nombre de logements dont la commune est propriétaire et qu'elle donne en location pour une période de dix mois au moins sur l'année de référence dans les conditions prévues aux dispositions d'exécution de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement et qui sont pris en compte dans le contexte du Fonds de dotation globale des communes.
2. Moyenne nationale de 0,57 logements par 100 habitants, ceci correspond approximativement à 43 logements si 2,3 habitants par logement.

17

17



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Partie 3 : Les projets de logements abordables en perspective



18

3.1 Les projets de grande envergure



Les projets d'envergure avec une participation étatique estimée de plus de 10 millions d'euros :

Promoteur public	Commune d'implantation projet	Localité d'implantation projet	Adresse Lieu-dit	Durée de réalisation	Unités de logement	Participation étatique estimée (en mio EUR)
SNHBM	Lac de la Haute-Sûre	Harlange	Bierg	2021-24	67	10-16
SNHBM	Grosbous	Grosbous	Laangfelder	2022-25	85	11-22
SNHBM	Sandweiler	Sandweiler	Am Bongert / Beim ale Kiirfech	2024-27	83	18-28
Fonds du Logement	Luxembourg	Luxembourg	Val St.André	2023-27	92	20-31
SNHBM	Sanem	Belvaux	Belval Nord	2021-25	68	22-28
SNHBM	Luxembourg	Luxembourg	Merl, Boulevard Pierre Dupong	2023-27	184	25-38
SNHBM	Diekirch	Diekirch	Cité militaire	2023-28	124	26-39
SNHBM	Mersch	Mersch	Quartier de l'Alzette, ancien site Cepal	2023-33	320	31-48
Fonds d'Assainissement de la Cité Syrdall	Biwier	Wecker	Cité Syrdall / An der Schmëtt	2022-32	146	36-55

19

19

3.1 Les projets de grande envergure



Les projets d'envergure avec une participation étatique estimée de plus de 10 millions d'euros (suite) :

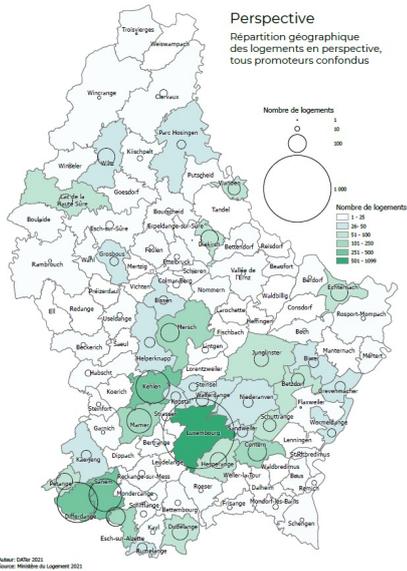
Promoteur public	Commune d'implantation projet	Localité d'implantation projet	Adresse Lieu-dit	Durée de réalisation	Unités de logement	Participation étatique estimée (en mio EUR)
Fonds du Logement	Mamer	Mamer	Wéltgebond	2021-28	162	41-62
SNHBM	Luxembourg	Luxembourg	Kirchberg / Klem	2024-30	320	47-71
SNHBM	Luxembourg	Luxembourg	Merl, Rue des Ligures	2024-30	320	48-72
SNHBM	Luxembourg	Luxembourg	Kirchberg / JFK Sud	2023-28	175	35-45
SNHBM	Luxembourg	Luxembourg	Bonnevoie, Itzegerknupp	2023-33	484	57-86
Fonds du Logement	Echternach	Echternach	Cité Manertchen	2024-34	214	62-93
Fonds du Logement	Dudelange	Dudelange	Laminoir Neischmelz	2024-42	> 1.500	372-560

Les projets qui nécessitent plus de 40 millions d'euros de participation étatique feront également l'objet d'un projet de loi autorisant leur financement.

20

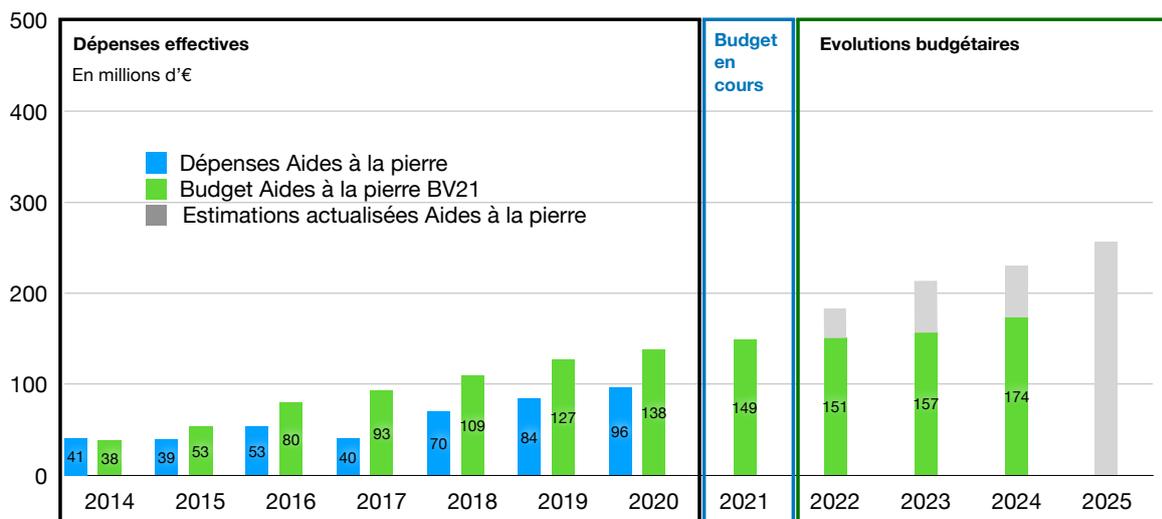
20

3.2 Répartition géographique des perspectives



- Projets essentiellement au centre du pays, avec des pôles de développement de logements abordables supplémentaires au niveau des communes de Sanem, Differdange, Kehlen, ou encore de Mamer, mais aussi Mersch, Contern et de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

3.3 Evolution budgétaire des Aides à la pierre

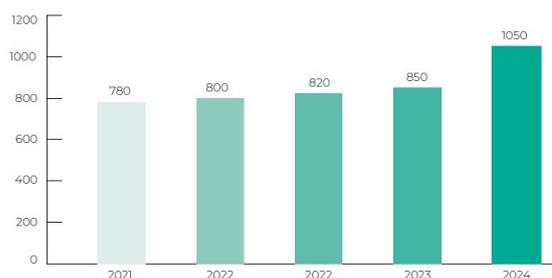


3.4 Perspectives d'achèvement 2021-2025



- Sur l'horizon 2021-2025, les différents promoteurs prévoient de livrer plus de 4.000 logements supplémentaires.

Livraison estimée de logements



Partie 4 : Zoom sur les projets de grande envergure





1. Qui sommes-nous ?

Promoteur social

Constituée en 1919, la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM), exerce une activité de promoteur social,

Projet « Elmen »



Loi de financement votée le 25/11/2020

Principales données :

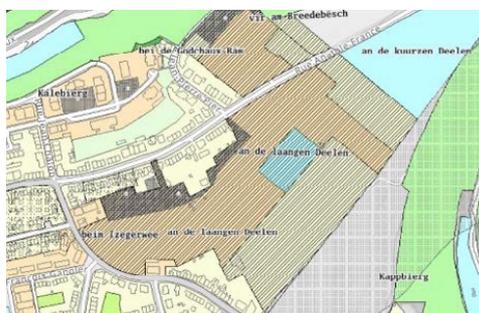


Promoteur :	SNHBM
Commune d'implantation projet :	Kehlen
Localité d'implantation projet	Olm
Surface totale terrain (ha)	15,38
Nombre de logements prévus PAP1	388
Budget total phase 1 (en mio EUR)	268,4
Participation Étatique totale phase 1 (en mio EUR)	76
Démarrage des travaux	2018
Durée prévisionnelle des travaux	15 ans

Ces données reflètent la première phase du projet, à terme, +/-900 logements sont prévus

Projet « Itzegerknupp » à Luxembourg-Bonnevoie

SNHBM



Principales données :

Promoteur :	SNHBM
Commune d'implantation projet :	Luxembourg
Localité d'implantation projet	Bonnevoie
Surface totale terrain (ha)	13,3 ha
Nombre de logements prévus	484
Participation Étatique estimée (en mio EUR)	57-86
Démarrage prévisionnel des travaux	2023
Durée prévisionnelle des travaux	10 ans

27

27

Projet « Rue des Lignes » à Luxembourg-Hollerich

SNHBM



Principales données :

Promoteur :	SNHBM
Commune d'implantation projet :	Luxembourg
Localité d'implantation projet	Hollerich
Surface totale terrain (ha)	3,16 ha
Nombre de logements prévus	270
Participation Étatique estimée (en mio EUR)	48-72
Démarrage prévisionnel des travaux	2024
Durée prévisionnelle des travaux	5 à 7 ans

28

28

Quartier Kiem à Luxembourg-Kirchberg

SNHBM



Principales données :

Promoteur :	SNHBM
Commune d'implantation projet :	SNHBM
Localité d'implantation projet	Luxembourg
Surface totale terrain (ha)	Kirchberg
Nombre de logements prévus	320
Participation Étatique estimée (en mio EUR)	47-71
Démarrage prévisionnel des travaux	2024
Durée prévisionnelle des travaux	5 à 7 ans

29

29

Projet « JFK Sud » à Luxembourg-Kirchberg

SNHBM



Principales données :

Promoteur :	SNHBM
Commune d'implantation projet :	Luxembourg
Localité d'implantation projet	Kirchberg
Surface totale terrain (ha)	20 ha
Nombre de logements prévus	175
Participation Étatique estimée (en mio EUR)	35-45
Démarrage prévisionnel des travaux	2023
Durée prévisionnelle des travaux	4 à 6 ans

30

30

Projet « Cité Militaire » à Diekirch

SNHBM



Principales données :

Promoteur :	SNHBM
Commune d'implantation projet :	Diekirch
Localité d'implantation projet	Diekirch
Surface totale terrain (ha)	2,05 ha
Nombre de logements prévus	124
Participation Étatique estimée (en mio EUR)	26-39
Démarrage prévisionnel des travaux	2022
Durée prévisionnelle des travaux	4-6 ans

31

31

Projet « Quartier de l'Alzette » à Mersch

SNHBM



Principales données :

Promoteur :	SNHBM
Commune d'implantation projet :	Mersch
Localité d'implantation projet	Mersch
Surface totale terrain (ha)	2,00 ha sur 17,61 ha
Nombre de logements prévus	320
Participation Étatique estimée (en mio EUR)	31-48
Démarrage prévisionnel des travaux	2023
Durée prévisionnelle des travaux	5-10 ans

32

32

Le Fonds du Logement ▾ Actualités Biens disponibles Nos projets Offres d'emploi

Prestataires et Partenaires ▾ FAQ Contact

Rechercher 🔍

FONDS DU LOGEMENT

Je cherche à louer ▾ Je cherche à acheter ▾ Je suis locataire ▾ Je suis propriétaire ▾



À propos

Établissement public autonome institué par la loi du 25 février 1979 telle que modifiée par loi du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement », le Fonds du Logement jouit de l'autonomie financière et administrative et est placé sous la tutelle du Ministre ayant le logement dans ses attributions.

33

Projet « Wunne mat der Wooltz » à Wiltz

2 projets de loi de financement déposés le 08/03/2021 :

FONDS DU LOGEMENT

Nombre de logements prévus :	401
Budget estimé (en mio EUR) :	323
Participation étatique estimée (en mio EUR) :	286
Démarrage prévisionnel :	Fin 2021
Durée prévisionnelle travaux :	15-20 ans



Haargarten

- 8,5 hectares
- 250 logements, commerces, bureaux, ...
- 1 PAP



Wunne mat der Wooltz

34

34

Projet « Wunne mat der Wooltz » à Wiltz



- Reconversion d'une ancienne friche industrielle
- Surface de 24,03 hectares
- Réalisation de + de 1000 logements :
 - +/- 833 unités à Wunne mat der Wooltz
 - +/- 250 unités à Haargarten
- 70% des logements destinés à la location subventionnée / 30% destinés à la vente subventionnée
- 7 PAP (s) pour WmdW
- 1 PAP pour Haargarten
- Projet phare de l'économie circulaire en développement à Wiltz
- 4 principes fondamentaux :
 - Economie sociale et solidaire
 - Urbanisme et architecture durable et écologique
 - Choix de matériaux et recyclage des matières premières
 - Energie verte



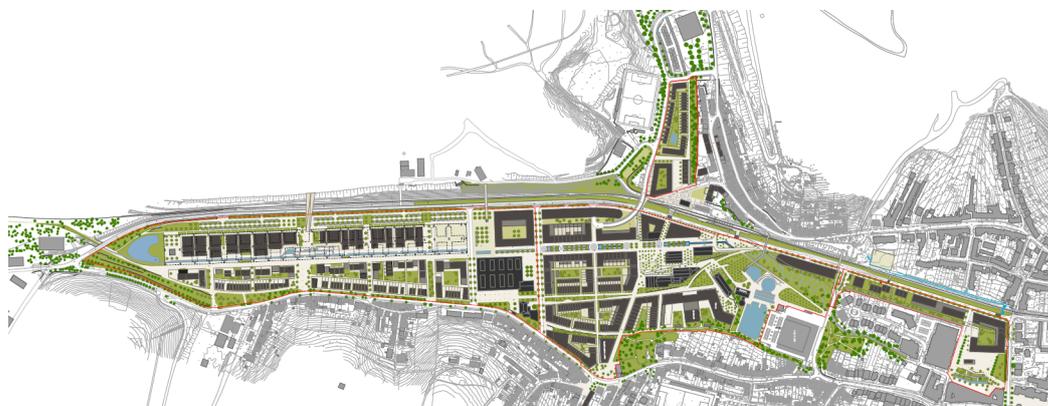
35

35

Projet « Neischmelz » à Dudelange



Surface terrain (ha) :	32,47	Participation étatique estimée (en mio EUR) :	372-560
Unités de logement (potentiel) :	+1.500	Démarrage prévisionnel :	fin 2021
Budget estimé (en mia EUR) :	1,28	Durée prévisionnelle des travaux :	15-20 ans



36

36

Projet « Neischmelz » à Dudelange



- Reconversion d'une friche industrielle au sein de la ville
- Concept urbanistique permettant la sauvegarde partielle du patrimoine industriel
- Création d'un pôle d'attraction régional et multifonctionnel (logements, emplois, commerces et loisirs)
- 3 axes de développement :
 - Volet écologique (assainissement et développement durable)
 - Volet économique (mixité des fonctions)
 - Volet social (mixité sociale et générationnelle)
- Intégration du futur quartier "Neischmelz" dans le tissu urbain existant (quartiers Schmelz et Italie attenants)
- 4 plans d'aménagement particuliers (PAP)



37

37

Cité Manertchen à Echternach



Surface terrain (ha) :	12,23
Unités de logement prévues :	214
Budget estimé (en mio EUR) :	143,5
Participation étatique estimée (en mio EUR) :	62-93
Démarrage prévisionnel :	2024
Durée prévisionnelle des travaux :	+/- 10 ans



38

38

Cité Manertchen à Echternach



- 214 logements et un commerce - Typologie :
 - 52 maisons jumelées
 - 98 maisons en bande
 - 64 appartements
- Répartition :
 - 70% en location subventionnée
 - 30% en vente subventionnée
- Infrastructures : parking public, espaces de rencontres et de récréation
- Stationnement privé - 364 places :
 - intérieures (résidences)
 - extérieures (carports pour maisons)
- PAP est en cours de finalisation



39

39

Val Saint-André à Luxembourg



Surface terrain (ha) :	1,87
Unités de logement prévues :	92
Budget estimé (en mio EUR) :	55
Participation étatique estimée (en mio EUR) :	20-31
Démarrage prévisionnel :	2023
Durée prévisionnelle des travaux :	4 ans



40

40

Val Saint-André à Luxembourg

- 92 logements (5 résidences) destinés à la location subventionnée
- 8 commerces destinés à la vente
- Le projet se développe sur 4 lots privés:
 - 3 lots destinés à recevoir des logements résidentiels
 - 4^{ème} lot est destiné à un espace vert privé (suivant le PAG, la partie Nord du site est destinée à être une zone de servitude « urbanisation – environnement naturel et paysage »)
- Stationnements :
 - Logements : 1,2 emplacements et au minimum 0,8 emplacement
 - Commerces : 1 emplacement par tranche de 100 m² de la surface construite brute



41

41

Wältgebond à Mamer

Surface terrain (ha) :	4,99
Unités de logement prévues :	162
Budget estimé (en mio EUR) :	97,5
Participation étatique estimée (en mio EUR) :	41-62
Démarrage prévisionnel :	Fin 2021
Durée prévisionnelle des travaux :	+/- 7 ans



42

42

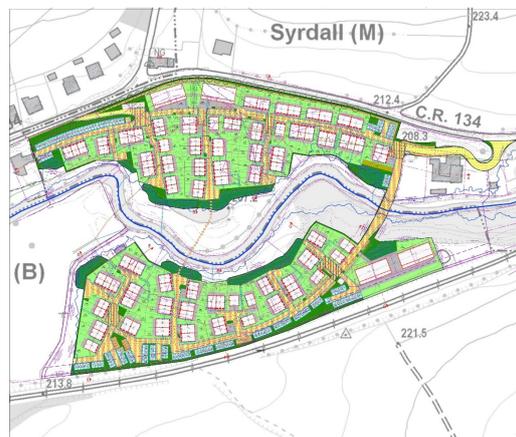
Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

PAP «An der Schmëtt» à Biwer

Surface terrain (ha) :	5,5
Unités de logement prévues :	146
Budget estimé (en mio EUR) :	102,5
Participation étatique estimée (en mio EUR) :	36-55
Démarrage prévisionnel :	2022
Durée prévisionnelle des travaux :	10 ans



43

Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- 146 logements - 3 typologies :
 - 97 unités unifamiliales
 - 26 unités bi-familiales
 - 23 logements collectifs
- Exécution :
 - Débroussaillage et abatage (exécuté)
 - Assainissement des polluants du bâtis
 - Désamiantage des 39 immeubles (2ème phase)
 - Démolitions des bâtisses (2ème phase)
 - Dépollution des sol zones reprise dans le CASIPO et ancien corps de voirie
- Les étapes à venir :
 - Début des travaux d'infrastructures : fin 2021
 - Début première phase de construction partie sud du PAP : début 2023
 - Premières livraisons : fin 2024
 - Fin prévisionnelle du projet : 2028



44



Merci pour votre attention



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Contacts presse :

Ministère du Logement

Mick Entringer

Tel : 247 84 827

GSM : 621 581 148

Mail : mick.entringer@ml.etat.lu

Céline De Oliveira

Tel : 247 74 813

GSM : 621 858 122

Mail : celine.deoliveira@ml.etat.lu
